



Droit d'accès à la propriété voisine pour poser une cloture

Par **cbs**, le **10/04/2011** à **16:19**

Bonjour,

1) mon voisin a une haie laissant environ 0,50m d'espace de la limite qui nous sépare. Il veut rajouter une cloture de mon côté tout en la disposant sur lui ou sur la limite. Pour faire cela il est obligé de passer par chez moi. Puis-je l'en empêcher car je ne souhaite pas avoir une cloture car avec sa haie 2m de haut aucun vis à vis n'est possible?

2) Si votre réponse est que je dois le laisser passer et vu que la limite n'est pas clairement définie puis-je l'obliger à faire positionner les limites par un géomètre à ces frais?

D'avance merci

Par **mimi493**, le **10/04/2011** à **17:37**

Vous pouvez refuser, il peut vous assigner au tribunal pour obtenir l'autorisation. Vous ne pourrez pas empêcher un voisin de cloturer son terrain

Par **corima**, le **10/04/2011** à **19:01**

Parce qu'aujourd'hui vous ne voyez pas le problème que peut avoir une propriété non cloturée, mais si un jour ils ont un chien ou vous même, il va y avoir des problèmes quand il ira faire ses besoins ou saccager chez le voisin